

Avis au public

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS D'AUTAN

Enquête publique portant sur le schéma de cohérence territoriale du Pays d'Autan

Par arrêté en date du 30 avril 2010, le Président du Syndicat mixte du SCoT du Pays d'Autan a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le schéma de cohérence territoriale du Pays d'Autan du 31 mai 2010 au 5 juillet 2010.

Le Président du tribunal administratif de Toulouse a désigné M. Christian BAYLE, ingénieur de l'armement, en qualité de Président de la commission d'enquête, M. Jean-Marie DAUDET, urbaniste et MME. Sandra TROUILHET, juriste, en tant que membres titulaires et M. Jean-Louis BRESSOLES, ingénieur en chef des TPE, retraité, comme membre suppléant.

Les pièces du dossier, ainsi que des **registres d'enquête** à feuillés non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête sont déposés et consultables:

- au siège du Syndicat mixte du SCoT du Pays d'Autan et de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, Espaces Ressources, le Causse Espace d'entreprises à Castres, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h
- au siège de la Communauté de communes du Sor et de l'Agout, Espace loisirs « Les Etangs », à Saïx, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h
- au siège de la Communauté de communes de la Haute Vallée du Thoré, mairie de Saint-Amans-Valtoret, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h

et aux heures habituelles d'ouverture :

- à la mairie de Saint-Salvy de la Balme
- à la mairie de Bout du Pont de l'Arn
- aux mairies des communes de Castres, Mazamet, Aussillon et Labruguière
- aux mairies des communes de Soual et Labastide-Rouairoux

Le public peut prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les dits registres ou les adresser par écrit à :

Monsieur le Président de la commission d'enquête publique portant sur le schéma de cohérence territoriale du Pays d'Autan - Espaces Ressources - le Causse Espace d'entreprises – 81115 CASTRES cedex.

En outre, les observations peuvent être reçues par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête aux lieux, jours et heures suivants :

Le lundi 31 mai 2010 de 9h à 12h au siège du Syndicat mixte et de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, espace ressources – le Causse espaces d'entreprises 81115 CASTRES Cédex et de 14h30 à 16h30 à la Mairie de Saint-Salvy de la Balme, rue Albanie Moulis 81490 SAINT SALVY DE LA BALME

Le Mercredi 9 juin 2010 de 10h à 12h aux services techniques de la Ville de Castres, 3 allées du Maréchal Juin – 81100 CASTRES et de 14h à 17h à la mairie de Mazamet, place Georges Tournier - 81200 MAZAMET

Le Mardi 15 juin 2010 de 10h à 12h à la mairie d'Aussillon, Boulevard de la Mairie - 81200 AUSSILLON et de 14h à 17h au siège de la Communauté de communes du Sor et de l'Agout, Espace loisirs « Les Etangs » - 81710 SAIX

Le lundi 5 juillet 2010 de 10h à 12h aux services techniques de la Ville de Castres, 3 allées du Maréchal Juin – 81100 CASTRES et de 14h à 17h au siège de la Communauté de communes de la Haute Vallée du Thoré à la mairie de Saint-Amans Valtoret, 1 rue de la Mairie 81240 SAINT-AMANS-VALTORET

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés aux mêmes lieux à l'issue de l'enquête.